

Fédération FO de la métallurgie

# le journal

**FO**  
*Métallux*

[www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

Notre industrie,  
nos emplois !

## Politique industrielle

# Enfin du concret !

**Avec la signature des contrats de filière au sein du Conseil National de l'Industrie, la politique industrielle en France semble entrer dans une nouvelle phase. Retour sur un processus auquel notre organisation a largement participé.**

Journée du 19 mars - p. 8  
Des métallos mobilisés

Nexans - p. 16  
Alerte sur l'emploi

Vie de la Fédération - p. 28  
Résolution de la CA Fédérale

# Sommaire



## Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions. Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

## Chiffes à connaître :

**SMIC horaire brut :** 10,03 euros

**SMIC brut mensuel :** 1 521,56 euros

**Plafond de la sécurité sociale :**

3 377 euros par mois

(pour l'année 2018 : 40 524 euros)

**Coût de la vie :**

0 % en février (+0,1 % hors tabac);

+1,3 % en glissement sur les 12 derniers mois (+1,1 % hors tabac).

**Chômeurs :** 3 676 500

(catégorie A, publiés le 25 janvier 2019)

**Indice de référence des loyers :**

129,03 (4<sup>ème</sup> trimestre 2018).

**Taux d'intérêt (28 mars) :**

-0,11 % au jour le jour.

## 3 Editorial

## 4 L'événement

Politique industrielle :  
enfin du concret !

4-7

## 8 Actualité sociale

Des métallos mobilisés

8-9

## 10 Actualité syndicale

L'actualité en bref

10

FPT : un avenir à construire

15

Faurecia : une belle progression

15

Nexans : alerte sur l'emploi

16

USM du Vaucluse :  
tout pour le développement

16

USM de l'Allier :  
une force qui compte

17

Métaux du Mans :  
un syndicat de terrain

17

## 18 Infos

Résolution de la Commission  
Administrative Fédérale

18-19

Disparition de Jean-Yves Marcoud

19

ArcelorMittal Basse-Indre :  
des élections cruciales

20

USM de Savoie : promouvoir l'industrie

20

## 21 Vos droits

Le télétravail : mode d'emploi

21

## 22 Jeux

Des métaux et des mots

22



Et toujours  
l'information  
en ligne sur...

[www.fo-metiaux.com](http://www.fo-metiaux.com)



À FO Métaux, nous considérons que le paritarisme est un des leviers de la régulation sociale, ce qui

## Retraites : FO ne cautionnera aucune remise en cause

devrait inspirer le gouvernement, alors qu'il impose des réformes et des lois régressives. Dernier exemple en date : dans le cadre des récentes négociations sur l'Unedic, nous avons été consternés par l'intervention et l'ingérence du gouvernement dans ces discussions à travers sa lettre de cadrage qui a fait échouer, dès le départ, la possibilité d'aboutir à un accord paritaire interprofessionnel. Après la Sécurité Sociale, la formation professionnelle et maintenant l'Unedic, le gouvernement continue de casser les amortisseurs sociaux et s'étonne du mécontentement social et citoyen. Un triste constat, année après année : le paritarisme, essentiel pour la paix sociale, est en cours de liquidation.

Un autre exemple pour étayer notre analyse concerne la retraite par répartition, le dernier pilier du paritarisme. La réforme des retraites en cours et la récente annonce du gouvernement sur un possible report de l'âge de la retraite sont préoccupantes, car une fois encore les revendications des organisations syndicales ne seraient pas prises en compte. Cette réforme annoncée soulève de nombreuses questions, notamment sur la gouvernance du futur système qui pourrait, selon les cas, faciliter le transfert des fonds de réserve vers d'autres objectifs. Depuis le début de la concertation qui s'est engagée, et devrait se terminer le 6 mai, nous sommes très attentifs pour qu'elle ne soit pas un simulacre d'écoute avec un gouvernement qui aurait déjà tout décidé !

Nous réaffirmons notre détermination à défendre la retraite par répartition, garante de la solidarité intergénérationnelle telle que fondée sur le régime général et les régimes complémentaires, les régimes particuliers existants, le code des pensions civiles et militaires de retraites. C'est pourquoi nous rappelons notre opposition à un régime universel remettant en cause les régimes particuliers, le calcul et le ni-

veau des droits à pension sur les annuités et les meilleures années de la carrière, et ouvrant la porte à un régime à minima et à la capitalisation individuelle pour ceux qui en auraient les moyens.

Nous rejetons toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite, comme nous dénonçons toute volonté d'allonger la durée d'activité ou d'inciter à retarder l'âge de départ, au prétexte de financer la dépendance. D'après la ministre de la Santé, il faudrait 10 milliards d'euros pour financer cette dépendance. N'est-ce pas le budget trouvé lors des mouvements citoyens en fin d'année ? Donc, si le gouvernement le veut vraiment, il y a d'autres solutions que retarder l'âge de départ à la retraite. Nous sommes pour une réelle prise en compte de la dépendance et nous rappelons que ce risque doit être pris en charge par la Sécurité Sociale et financé par une cotisation sur l'ensemble des revenus, y compris ceux des capitaux. C'est une solution plus équitable et plus sociale.

Nous ne sommes pas dupes de l'opération dite de concertation engagée par le gouvernement pour tenter d'associer les organisations syndicales à son projet. Nous ne serons la caution d'aucune remise en cause des droits à la retraite. Notre organisation va lancer une campagne d'information nationale en direction des salariés pour les informer véritablement des enjeux, des positions et revendications de FO. Cette campagne d'information et de mobilisation, à l'initiative des syndicats FO, aura pour point d'orgue un rassemblement national en juin ou septembre en fonction du calendrier gouvernemental, dans l'objectif de préparer le rapport de forces interprofessionnel et, si nécessaire, la grève pour défendre les retraites et mettre en échec le projet gouvernemental.



Organe officiel de la  
Fédération confédérée FO  
de la Métallurgie

Directeur de la publication :  
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux  
N° de CPPAP: 0220s07170

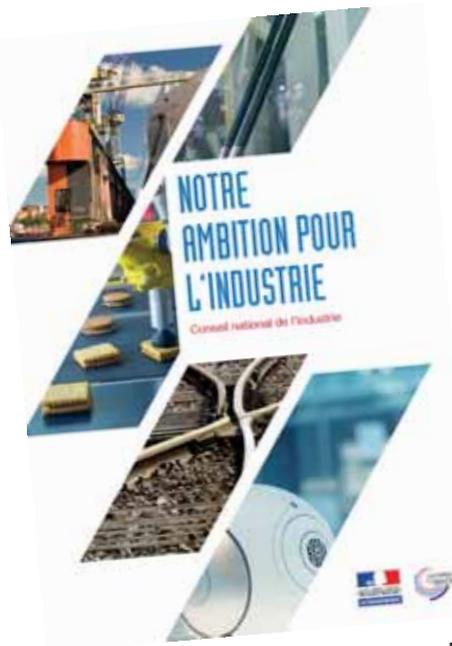
Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV  
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :  
01 53 94 54 00  
contact@fo-metiaux.fr

## Politique industrielle : enfin du concret !

**Ford, Ascoval, Nexans, Steva... Alors que les déconvenues industrielles s'enchaînent, notre organisation ne se contente pas d'être aux côtés des salariés pour défendre l'emploi et l'industrie sur le terrain. L'action et la réflexion, FO les porte au plus haut niveau, et notamment au sein du Conseil National de l'Industrie (CNI) et de ses Comités Stratégiques de Filière (CSF). A ce titre, FO a signé plusieurs contrats de filières et d'autres sont en préparation. Que contiennent-ils ? Quel rôle cela confère-t-il à notre organisation ? Réponses.**

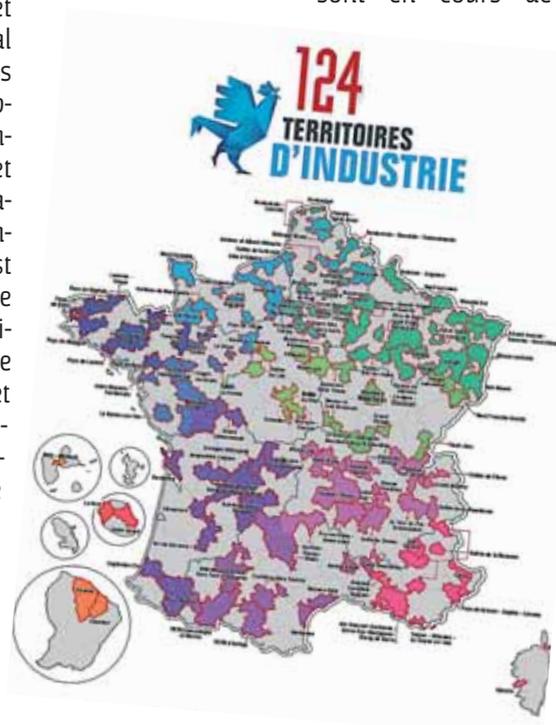


Parce que le syndicalisme ne se limite pas à l'action sur le terrain, notre organisation participe de longue date à la réflexion sur l'avenir de l'industrie avec ses principaux acteurs privés et les pouvoirs publics au sein du Conseil National de l'Industrie. Alors que les différents secteurs industriels sont en pleine mutation avec l'irruption du numérique, la prise en compte des impératifs liés au changement climatique et l'évolution des modes de production, la formalisation d'objectifs partagés était devenue incontournable. Depuis la fin de l'année 2018, c'est donc par le biais de contrats de filière que se pense et s'organise l'avenir de l'industrie. L'initiative marque une nouvelle étape dans la mise en place d'une véritable politique industrielle et montre bien que, quand les organisations syndicales sont écoutées, des avancées constructives sont à la clé. Dans cette opération, notre organisation joue un rôle important et a été un acteur majeur de la signature. Elle est en effet très présente au sein du CNI puisque le DSC FO Airbus Helicopters Edwin Liard siège au CSF aéronautique ; les secrétaires fédéraux Laurent Smolnik et Jean-Yves Sabot au CSF automobile ; Stéphane Martegoute, de la CA

Fédérale, au CSF navale ainsi qu'à celui de la Transformation et valorisation des déchets ; le secrétaire fédéral Eric Keller au CSF Industries électroniques ainsi qu'au CNI numérique ; le secrétaire fédéral Lionel Bellotti au CSF Mines et Métaux, et le DSC FO Alstom Philippe Pillot au CSF Ferroviaire. Il ne faut pas oublier non plus le comité exécutif au sein duquel siègent pour la Confédération FO le secrétaire général de la Fédération de la métallurgie Frédéric Homez et la secrétaire confédérale Nathalie Homand.

### Une logique de filière

Issus des orientations données par le conseil national de l'industrie (CNI), les contrats de filières ont vocation à aider à la mise en œuvre de plans d'actions ambitieux. La filière ferroviaire devait être la dernière des 16 filières à signer, le 26 mars, son contrat de filière, mais a vu la signature reportée tandis que deux nouveaux CSF sont en cours de



constitution (Industries de sécurité, labellisé le 22 novembre et au sein duquel Maria Perez, d'Airbus, représentera notre organisation, ainsi qu'Infrastructures numériques, résultat de la transformation du CNI numérique qui avait du mal à « décoller » mais avait l'avantage d'une démarche transversale en CSF) et passeront eux-aussi par cette étape dans les mois à venir. « Il s'agit d'actions concrètes, résume Frédéric Homez, avec un suivi organisé et des objectifs clairs. » Au cœur de ces contrats, l'innovation tient une place de choix, de même que le développement international, la digitalisation, l'évolution de l'emploi et des compétences, sans oublier la transition écologique et l'aide à la croissance pour les PME. « Tout est lié et envisagé dans son ensemble, se félicite Frédéric Homez. Ces thématiques se voient prises en compte et traitées de manière adaptée au sein de chaque filière pour mieux coller à leur réalité. » Constat, méthode, calendrier et objectif : la politique semble enfin aller dans le bon sens mais attention : « La démarche est ambitieuse, mais il faudra cependant qu'elle soit suivie d'effets », prévient Frédéric Homez.

## Agir au plus près du terrain

Pensés pour une mise en œuvre au plus près du terrain, ces contrats de filière s'appuieront notamment sur les « territoires d'industrie », qui passent de 124 à 136 et ont tenu leur première assemblée générale mardi 5 mars au salon Global industrie à Lyon. Cette initiative lancée par l'État vise à impliquer l'échelon local dans la stratégie industrielle du pays. Ce dispositif part d'un constat simple : un tiers des PMI françaises peinent à se financer ou à recruter, faute d'attractivité du cadre de vie, des infrastructures ou du système éducatif local. Les territoires d'industrie auront pour mission de les aider. Cette nouvelle forme d'intercommunalité se mettra en place en campagne, dans des villes petites ou moyennes ou des espaces périurbains, et présentant un savoir-faire industriel. L'enjeu est de taille : 48 % de l'emploi industriel est localisé dans ces territoires. Pour accéder au 1,36 milliard d'euros mis à disposition par la Banque des territoires, bpifrance ou le Programme investissements d'avenir, il faudra proposer un projet porté par un élu local et un industriel, et validé par le conseil régional. « Une trentaine de territoires pilotes devraient pouvoir contractualiser leurs projets d'ici à la fin mars, lors de la semaine de l'Industrie », a indiqué la secrétaire d'Etat à l'Industrie Agnès Pannier-Runacher. Là encore, si le projet semble prometteur, notre Fédération sera vigilante à ce que la politique industrielle ne vire pas à l'empilement de strates administratives et au saupoudrage.

## Une voix qui porte

Il faut signaler un autre dossier porté par notre Fédération et qui va trouver une traduction concrète via le CNI : ouvrir l'industrie aux femmes. Dans la promotion de l'égalité homme/femme, FO a souvent été à la pointe du combat. L'ambition affichée désormais par le CNI d'ouvrir l'industrie aux femmes, où elles n'occupent que 29 % des emplois (22 % dans la métallurgie), est donc pour notre organisation un motif de satisfaction. Malgré de nombreuses initiatives, l'attractivité de la branche pour les femmes reste faible et les résultats limités. C'est pourquoi le CNI a décidé de l'installation d'un observatoire

de la mixité et de l'égalité professionnelle dans l'industrie. En ligne de mire également : la réduction des écarts de salaire (bien qu'ils soient plus faibles dans l'industrie que dans les autres secteurs) et la progression de carrière.

Si FO Métaux porte haut et fort la parole de l'industrie au CNI, elle le fait également au sein de la Confédération FO. Ainsi, le 26 mars, l'équipe fédérale était présente à une grande réunion confédérale organisée par la secrétaire fédérale Nathalie Homand et Frédéric Homez, coordinateur FO au sein du CNI, destinée à faire le point sur le CNI, ses évolutions, son action et le rôle qu'y tient notre organisation. Présente dans plus d'un tiers des CSF, FO Métaux a partagé son expérience et exposé les avancées qu'elle a obtenu avec une seule idée en tête : aider à défendre toujours mieux les salariés et l'industrie. Après les interventions de Nathalie Homand, de Frédéric Homez et de l'ensemble des participants, les représentants FO ont convenu de tenir à nouveau une réunion de ce type au moins deux fois par an afin de partager et mutualiser leurs expériences pour une meilleure coordination de leurs actions.



*Frédéric Homez et une partie de l'équipe fédérale lors de la réunion consacrée aux CSF à la Confédération.*

## Les comités stratégiques de filière signent leurs contrats

Depuis mai 2018, les différents CSF ont élaboré puis signé des contrats de filière. Notre organisation a participé aux travaux et c'est à elle que l'on doit l'inclusion de nombreux points dans ces contrats. Revue de détails.

### Le CSF automobile, 1<sup>ère</sup> filière à signer son contrat

Pour les bras armés du CNI que sont les CSF, l'action passe par la mise en place de contrat de filière. Celui de l'automobile a signé ce contrat le 22 mai dernier à Bercy. Le secrétaire fédéral Laurent Smolnik y représentait notre organisation. « Par ce contrat, les organisations syndicales, l'Etat et les acteurs de l'industrie s'engagent à soutenir et suivre plusieurs projets structurants qui vont dessiner le futur de la filière, précise Laurent Smolnik, avec pour ambition de maintenir l'emploi en anticipant les évolutions technologiques, sociétales et humaines. » Pour y parvenir, la filière a été envisagée dans globalité, plaçant constructeurs, équipementiers et services de l'automobile sur le même pied. Les échanges et réflexions au sein du CSF ont permis de déboucher sur 19 projets concrets qui doivent permettre d'accompagner la transformation de la filière, en réponse aux défis majeurs qui l'attendent.

Mise en place d'une filière batterie, d'une filière hydrogène, expérimentations sur le véhicule autonome, sur le véhicule connecté, meilleure intégration de la notion de recyclage, réduction de l'empreinte écologique des véhicules, développement du tissu industriel des PME et start-up... Les 19 projets, dont l'avancée sera régulièrement évaluée par le bureau du CSF, vont imposer une évolution des métiers de l'automobile. Pour s'y préparer, FO a beaucoup insisté pour que soit prévue dans le contrat de filière l'équivalent d'une GPEC à l'échelle du secteur, comme ce sera le cas dans le contrat de filière de chaque CSF. « Il va falloir adapter les parcours de formation, y affecter des moyens, organiser l'évolution des métiers, préparer la disparition de certains et l'apparition de bien d'autres, tant la fabrication et l'entretien de la voiture de demain marqueront un changement d'ère par rapport à ce que nous connaissons, prévient Laurent Smolnik. Il faudra également miser encore plus fortement sur l'apprentissage, qui doit devenir un passeport pour l'emploi, et renforcer l'attractivité de la filière. » Si l'ensemble va dans le bon sens, notre organisation ju-

gera évidemment cette politique à ses résultats, qui seront définitivement évalués à l'horizon 2022. D'ici là, FO veillera au grain et commencera par marteler la nécessité de projets structurants pour le poids-lourd, pour le moment grand absent de ce contrat de filière, comme elle a souligné le manque d'infrastructures pour la recharge des véhicules électriques.

### Aéronautique : voler vers l'avenir

La filière aéronautique a signé son contrat le 10 décembre dernier. Le projet doit permettre d'accom-



Edwin Liard, lors de la signature du contrat de filière aéronautique.

pagner 300 entreprises (ETI, PME, TPE) sur la période 2019-2022, le tout autour de trois axes de développement de cette filière qui regroupe en France 1 000 entreprises et 300 000 salariés hautement qualifiés, et réalise un chiffre d'affaire non consolidé de 54,8 milliards d'euros, dont 85% est réalisé à l'export. En premier lieu, le contrat de mettre l'accent sur l'industrie du futur via plusieurs opérations de sensibilisation et surtout un accompagnement des PME dans leur transformation sur une feuille de route 4.0 après avoir élaboré un diagnostic de l'entreprise. Elles seront également aidées dans la sécurisation des systèmes d'information par de la formation aux risques de Cyber-sécurité. Deuxième axe : l'emploi et les compétences. Au travers de l'accord Cadre National pour la mise en œuvre d'EDEC (engagement de

développement de l'emploi et des compétences), il faudra accompagner la montée en compétences des entreprises. Pour cela, priorité sera donnée à l'identification des métiers en transformation pour aider à prioriser les besoins de nouvelles compétences. La dimension « formation professionnelle » sera bien évidemment au centre du dispositif. Enfin, dans une filière aussi internationalisée, l'export devra conserver son statut. Les donneurs d'ordre devront ainsi accompagner au travers d'une meilleure concertation avec les PME du secteur. « L'introduction de nouvelle technologie peut être un facteur d'attractivité, mais les entreprises doivent accompagner aussi les salariés sur de nouvelles compétences en lien avec l'industrie du futur, analyse le secrétaire fédéral Edwin Liard. L'ensemble des mesures validées par ce contrat de filière vont permettre de renforcer la filière, ce qui va dans le sens des revendications que nous portons depuis de longues années, notamment par nos livres blancs pour la défense de l'industrie. »

## **Mines et métallurgie : la matière première de l'industrie**

Le développement des véhicules autonomes, l'émergence d'une filière batteries électriques, le ferroviaire et le TGV du futur, la nanoélectronique, les énergies renouvelables et les réseaux de transport d'électricité, les industries de santé, le maintien de la souveraineté nationale dans les domaines de l'aérospatial et de la défense, la construction : en amont de l'ensemble de l'industrie, le CSF Mines et métallurgie se positionne en référent sur les questions de matières premières (primaires ou secondaires) métalliques. Par le contrat de filière signé le 18 janvier dernier, les acteurs du secteur se sont ainsi engagés autour de sept projets structurants pour accompagner la croissance de l'industrie : Réduire les émissions de gaz à effet de serre en extrayant le CO2 des gaz et fumées industrielles ; construire et mettre en œuvre les standards de référence de la mine et des approvisionnements responsables ; accélérer la digitalisation de la filière métallurgique pour une meilleure compétitivité ; développer les mines et carrières connectées ; développer d'une filière intégrée de recyclage des batteries lithium ; déployer l'EDEC Transition numérique ; recyclage du véhicule hors d'usage (VHU) de demain.

D'autres sujets d'importance ont été retenus à la demande de notre organisation dans le contrat, sous forme d'actions. « La vulnérabilité des approvisionnements en matières premières de notre industrie fait également partie des sujets sur lesquels nous allons avancer à marche forcée, complète le secrétaire fédéral Lionel Bellotti, ainsi que l'optimisation des procédés en fonderie, le recyclage du sable. La réflexion concerne toutes les dimensions de la sidérurgie, même si on peut déplorer un décalage entre nos travaux et l'action de l'Etat, avec par exemple la situation d'Ascoval, aciérie électrique de pointe qui risque de disparaître, et la réflexion menée sur une filière aciérie électrique. »

## **Industries électroniques : au cœur des mutations**

L'industrie électronique est transversale et, avec près de 200 000 emplois en France, incontournable dans notre pays. Le contrat de filière signé le 15 mars vise à mettre en œuvre sa transformation rapide et efficace pour le plus grand bénéfice des filières aval et de l'industrie en général. Elle se trouve face à une série de ruptures technologiques (miniaturisation, faible consommation, interconnexion et objets intelligents, etc.) et sociétales (mobilité, connexion permanente, aspects environnementaux, cyber sécurité...) qui induisent, en cette ère de digitalisation, de profondes évolutions et font la clé de la révolution industrielle en cours. Six projets structurants ont été arrêtés pour ce faire : maîtriser les technologies clés ; accélérer l'industrie électronique du

futur ; diffuser l'électronique dans le cadre de la transformation numérique des entreprises ; agir à l'échelle européenne et se projeter à l'internationale ; l'intelligence artificielle ; adapter les compétences et les emplois aux besoins de l'industrie. Face aux ruptures technologiques en cours, les compétences et les formations doivent être repensées pour améliorer leur adéquation aux besoins des entreprises. Il en va de l'attractivité de la filière, et donc de son avenir. Dans ce projet, FO a bataillé et a obtenu le doublement du nombre d'alternants

## **La filière maritime se donne un cap**

Lors de sa mise en place, FO Métaux avait pu constater un certain engouement de l'ensemble des acteurs à s'engager pour la défense de cette filière et des emplois qu'elle comprend : plusieurs réunions annuelles, plusieurs groupes de travail, tous animés par des industriels... Tout semblait prêt, au service d'une réelle ambition industrielle. Au changement de présidence du CSF, il est apparu un certain désintérêt, un manque important dans l'animation et le partage du travail réalisé par les groupes. Depuis les dernières évolutions, une feuille de route a été signée, le 29 octobre dernier. FO n'est pas signataire car notre organisation n'était pas présente à la réunion avec les ministres, du fait d'un délai de prévenance trop court. Cela dit, d'un point de vue technologique, cette feuille de route semble répondre aux attentes des industriels de la filière. Cependant, pour FO l'objectif de développement de l'emploi, même s'il est mentionné, ne semble pas être une priorité clairement affichée. Au-delà de la feuille de route que notre organisation a pu consulter seulement 72 heures avant la signature, FO Métaux déplore ne disposer d'aucune information quant au fonctionnement de ce CSF..

## **Transformation et valorisation des déchets**

Le Contrat du comité stratégique de filière « Transformation et valorisation des déchets » a été signé le 18 janvier et engage la filière sur six projets structurants pour répondre aux principaux défis et développer en France une industrie du recyclage performante et compétitive à l'échelle internationale. FO Métaux déplore que, même si notre organisation partage les objectifs de la filière, notre organisation ne soit pas informée quant à son fonctionnement.

## Des métallos mobilisés

A l'appel de notre organisation et d'autres centrales syndicales, plus d'une centaine de manifestations se sont déroulées dans le pays le 19 mars, avec le soutien massif des Français. Dans tous les cortèges, les métallos FO ont porté haut nos couleurs. Pouvoir d'achat, retraites, services publics, fiscalité... FO a rendu publics ses cahiers de revendications, détaillés et argumentés. Ce 19 mars, notre organisation a aussi réaffirmé qu'elle ne céderait rien sur la liberté syndicale et le droit de manifester.



Paris, où le secrétaire général FO Yves Veyrier ouvrait le cortège.



Lille, où défilait une partie de l'équipe fédérale.



Vesoul.



Paris.



Marseille.



Paris, avec les métallos de la Région Parisienne.



Belfort.



Metz.

**Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves...**

## Le GTA change de tête



Changement au sein du groupe de travail automobile de la Fédération: depuis le 22 février, Patrick Michel a laissé sa place à Olivier Lefevre, de PSA Carrière-sous-Poissy pour diriger les travaux du groupe et ainsi se

consacrer pleinement à ses fonctions de DSC PSA. Le GTA a également fixé les thématiques de travail pour 2019: la convergence entre constructeurs et équipementiers, les nouvelles normes pollution, les anciens et nouveaux équipementiers, le véhicule autonome, la distribution dans les services de l'automobile, et les enjeux de la digitalisation.

## Du renfort pour le groupe cadres



Ce mois de mars marque l'arrivée de Bruno Reynes, secrétaire fédéral, au sein du groupe de travail cadres de la Fédération. Il sera régulièrement présent à l'antenne cadres installée à La Défense et participera aux opérations à destination des cadres de ce grand quartier d'affaires. Bruno Reynes s'emploiera également à renforcer le réseau cadres FO pour des actions plus coordonnées et efficaces.

## FO Métaux à la vice-présidence de l'OPCO Mobilités



Suite à la réforme de la formation professionnelle, les OPCA que connaissent bien les métallos ont laissé place à 11 OPCO (opérateurs de compétences). Le 19 mars, l'OPCO Mobilités, qui regroupe notamment les branches des services de l'automobile et des transports, a constitué son bureau. Le délégué fédéral FO Métaux Bertrand Mazeau y assurera les fonctions de vice-président pour le collège des organisations salariales, tandis que la fonction de président revient au collège patronal. FO Métaux reviendra en détail sur les enjeux de cette évolution dans son prochain numéro.

## Du sanfneuf chez Valeo Amiens



A quelques mois des élections pour la mise en place du CSE, les métallos FO de Valeo peuvent désormais compter sur l'énergie de Gino Croisy sur le site d'Amiens, le nouveau RSS FO. Désireux de s'engager au service des salariés en restant libre et indépendant,

c'est tout naturellement vers notre organisation qu'il s'est tourné, séduit par son discours, ses positions et ses actions. Fin connaisseur d'un terrain qu'il arpente sans relâche, il travaille d'arrache-pied pour boucler les listes électorales et faire progresser notre organisation.

## Scholtes revient en France



Le groupe Schneider Consumer Group (ex-Admea), qui avait racheté Scholtes en 2017 à l'américain Whirlpool, a décidé de relocaliser la fabrication en France, une décision que salue notre organisation. Au moment de son acquisition, la marque d'électroménager était sur

le déclin. Schneider Consumer Group entend à présent faire du « made in France » un atout pour séduire le marché asiatique. Les nouveaux produits seront fabriqués à Saint-Jean-de-la-Ruelle, près d'Orléans (Loiret) et de Vendôme (Loir-et-Cher), dans les usines de l'algérien Cevital.



Mutuelle  
**Ociane**

GRUPE MATMUT



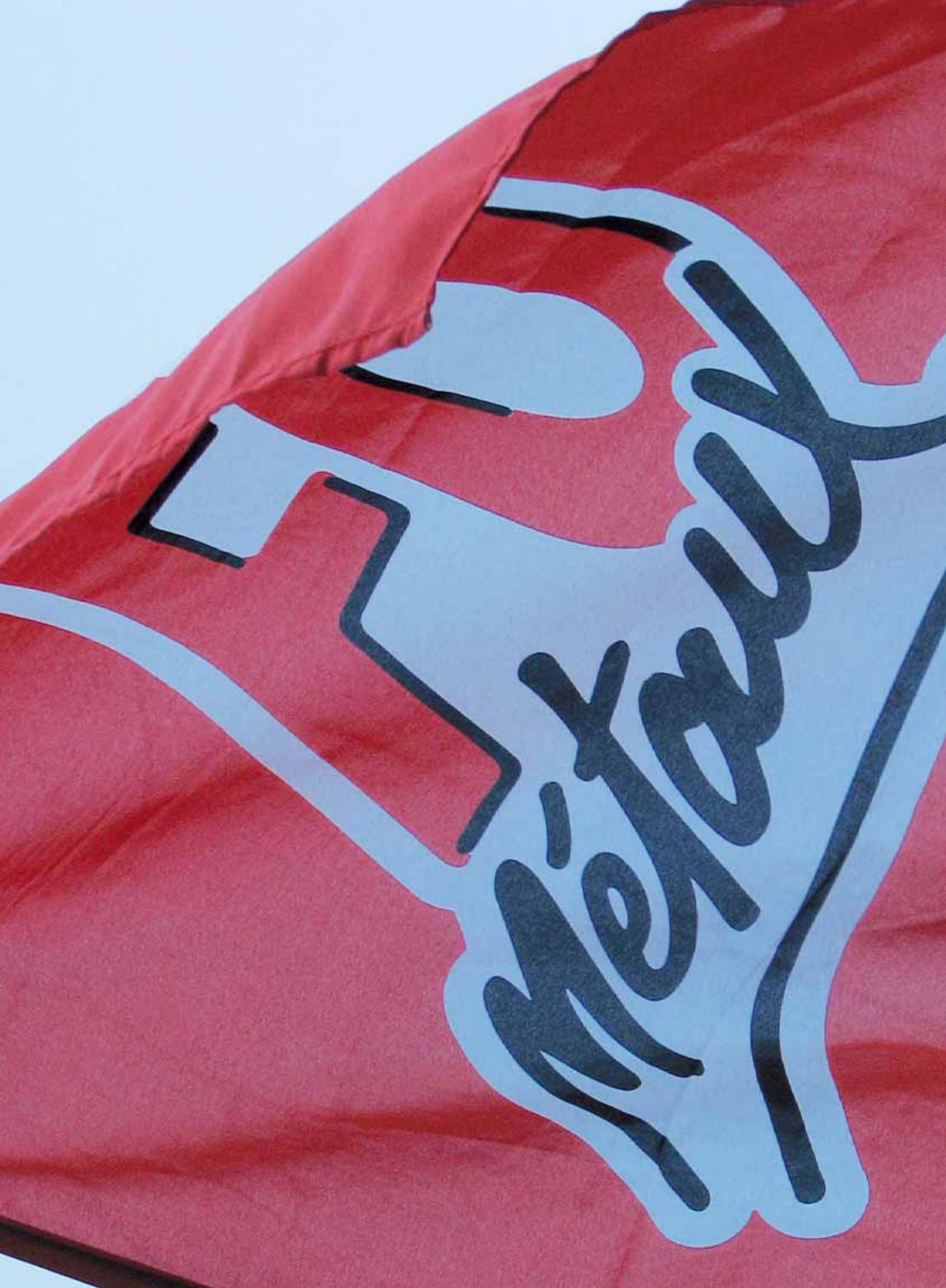
**SANTÉ-PRÉVOYANCE**  
**VOUS ÉCOUTER**  
POUR BIEN  
**VOUS CONSEILLER**

**matmut.fr**

Votre contact : Christine Laurent  
[laurent.christine1@ocianegroupematmut.fr](mailto:laurent.christine1@ocianegroupematmut.fr)

☎ 05 56 01 57 44 - ☎ 06 26 91 95 99

Assureur de la garantie santé : Mutuelle Ociane - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité.  
Siège social : 35 rue Claude Bonnier 33094 Bordeaux Cedex. N° SIREN 434 243 085.  
Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables.  
Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : 56 rue de Sotteville 76100 Rouen.  
Studio Matmut - Crédit photo : © WavebreakmediaMicro - Fotolia.com



**[ Pour défendre l'industrie et  
les salariés, une seule organisation: FO ]**

**Pour tout renseignement,  
contactez votre délégué FO Métaux**



# La réforme 100 % Santé Ce qu'il faut retenir

## Pour un meilleur accès aux soins

Promesse de la campagne présidentielle, le reste à charge zéro va progressivement se mettre en place pour les soins et équipements liés à l'optique, à l'audition et au dentaire. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'une politique d'accès aux soins menée depuis de nombreuses années par les mutuelles membres du Groupe VYV.

L'action prioritaire menée sur ces 3 postes de dépenses sonne comme une évidence s'agissant d'améliorer l'accès aux soins :

- 6,7 millions de Français renoncent aux lunettes, poste de dépenses dont le reste à charge moyen est de 22% (contre 8,3% de reste à charge moyen pour les dépenses de santé en France).
- 4,7 millions de Français renoncent aux soins dentaires, poste avec un reste à charge moyen de 43%.
- 2,1 millions de Français renoncent aux appareils auditifs, poste où le reste à charge moyen atteint 53%. D'ailleurs, seulement 1 personne malentendante sur 3 est appareillée actuellement.

Une réalité qui s'explique par des prises en charge de l'Assurance Maladie plus faibles sur ces 3 postes que dans les autres domaines du soin et des tarifs fixés librement par les professionnels de santé, et de façon souvent déconnectée du niveau de remboursement.

## Le Groupe VYV précurseur dans l'accès aux soins pour tous

Au travers des réseaux de soins, les mutuelles du Groupe VYV ont déployé un dispositif depuis de nombreuses années déjà, pour réguler les tarifs et limiter le reste à charge. Leur pertinence s'en trouve confortée par la présente réforme.

- **La première exigence des réseaux est la qualité des prestations au meilleur prix tout en préservant la liberté de choix du bénéficiaire.** Les professionnels de santé sélectionnés s'engagent sur une charte de qualité et un respect des tarifs négociés. Avec la réforme, le réseau offrira la garantie pour l'adhérent d'une offre sans reste à charge et jouera d'autant plus son rôle de régulateur sur les tarifs libres.
- **Dans ces réseaux, nos adhérents peuvent déjà bénéficier d'offres pouvant aller jusqu'à une absence de reste à charge, tout en bénéficiant du tiers payant.** Notre expertise sur toute la chaîne de valeur des filières santé permet de contractualiser avec les professionnels de santé pour qu'ils continuent à proposer aux adhérents les dernières innovations technologiques et un plus grand choix d'équipements et dispositifs médicaux.
- **Les enjeux d'accès aux soins vont bien au-delà du 100% Santé.** Le Groupe VYV est un acteur mutualiste présent au cœur des territoires. À travers VYV Care, il regroupe plus de 1 000 établissements de soins et d'accompagnement dans les différents domaines du sanitaire, du médico-social et de la distribution de matériel médical. Le Groupe VYV combat également les déserts médicaux en développant la téléconsultation.

## Objectif 2022 pour des offres sans reste à charge

### Seuls certains soins seront pris en charge à 100%

L'objectif du 100% Santé est d'aboutir à un reste à charge zéro sur l'optique, le dentaire et l'audition d'ici 2022. Le principe repose sur la définition par l'État et les syndicats de professionnels d'un panier de soins sans reste à charge qui doit correspondre à des soins et dispositifs adaptés aux besoins essentiels. Ceux-ci seront **pris en charge à 100% par l'action conjuguée du régime obligatoire et des complémentaires**. Les professionnels de santé ont accepté de plafonner leurs honoraires ou prix de vente sur certaines prestations.

Exemple : le 100% Santé en optique, c'est un choix parmi 17 montures adultes, 10 montures enfants dans 3 coloris uniquement, avec des verres simples ou progressifs et un tarif de monture plafonné à 30€.

### La liberté de choix hors du panier défini demeure : à quel prix ?

Chacun restera libre de choisir des soins et prestations en dehors du panier de soins initié par la réforme. Selon les soins, les tarifs seront alors libres ou limités. **La base de remboursement de la Sécurité sociale sera très fortement réduite et les taux de remboursement pratiqués par les complémentaires seront également plafonnés de façon moins favorable qu'actuellement.**

Exemple : hors 100% Santé, la monture sera remboursée 0.05€ par la Sécurité sociale, et le complément pris en charge par la complémentaire santé se fera dans la limite des plafonds autorisés.

### Une mise en place progressive et complexe à partir de 2020

- **À compter de janvier 2019** : les limites de tarifs et les plafonds de remboursement entreront progressivement en vigueur (audiologie puis dentaire dès avril).  
Cependant, les paniers de soins intégralement remboursés ne rentreront en vigueur que l'année suivante.
  - **À partir de 2020** : en optique et pour une partie du dentaire (couronnes, bridges).
  - **À partir de 2021** : les audioprothèses et le reste du dentaire (prothèses amovibles).
- La mise en conformité sera un enjeu pour respecter le cadre des contrats dits responsables prévu pour 2020.

## Le Groupe VYV accompagne chaque client et partenaire dans la mise en œuvre du 100% Santé

- 1 Un bilan social et économique réalisé au regard des impacts de la Réforme 100% Santé.
- 2 Des outils de suivi des prestations santé consommés et du reste à charge observé pour piloter au mieux le bilan social de l'entreprise.
- 3 Des kits de communication et sensibilisation des collaborateurs.

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, contactez-nous : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)

## FPT : un avenir à construire

sion de CO2 par la Commission Européenne. Alors qu'une baisse de 30 % à horizon 2030 devient le nouvel objectif, le secrétaire fédéral n'a pas

**Le syndicat FO FPT, fabricant de moteurs à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) a tenu son assemblée générale le 21 février autour de son secrétaire Pierre-Yves Bouiller. En présence des secrétaires fédéraux Eric Keller, Laurent Smolnik et Gérard Ciannarella, ainsi que du secrétaire de l'USM71 Patrick Martin et du secrétaire de l'UD71 François Bucaille, ils sont revenus sur la situation de l'entreprise et les problématiques du secteur poids-lourd.**

Si FPT a connu des jours meilleurs, sa situation est encore loin d'être alarmante, et c'est en grande partie aux dispositifs négociés par FO qu'on le doit. Alors que notre organisation reste vigilante sur la légère érosion des effectifs, elle est encore plus attentive à la hausse du nombre de jours chômés liée à la baisse de la production. Notre organisation a su limiter les dégâts et les salariés ne s'y sont pas trompés aux élections professionnelles, faisant progresser FO de plus de 10 points (à 41,06 %) et mettant fin à 59 années de règne du SNI !

Après avoir félicité les métallos FO pour ce beau résultat, Laurent Smolnik est revenu sur la toute récente publication des nouvelles normes d'émis-

caché les dangers potentiels qu'encourt le secteur, et la nécessité d'une réflexion de fond pour anticiper les changements à mettre en œuvre. « Que ce soit le tout-électrique, le gaz ou encore l'hydrogène, le futur du poids-lourd ne se construira qu'avec l'aide des métaux », a-t-il déclaré.

Après avoir achevé son intervention par un point détaillé sur la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie, en particulier du thème 3 (temps de travail) et du thème 5 (la relation individuelle de travail), il a conclu en remerciant le jeune retraité Patrick Martin pour son investissement à la tête du syndicat pendant de longues années, ainsi qu'au sein de la coordination CNHI.

## Faurecia : une belle progression

Les métallos FO de l'équipementier automobile Faurecia se sont retrouvés en coordination les 6 et 7 février à la Fédération. Réunis autour de leur DSC Eric Ancery et en présence du secrétaire fédéral Laurent Smolnik, ils sont revenus sur le cycle électoral qui vient de s'achever et a marqué une belle progression de notre organisation avant de se tourner à nouveau vers l'avenir, et notamment les prochaines NAO.

Avec un score en progression de 4 % en centrale, les métallos FO de Faurecia FSA ont réalisé une jolie performance et conforté la seconde position de notre organisation chez l'équipementier automobile. « Malgré de légers reculs, l'ensemble des sites reste dans une moyenne de 30 % », s'est félicité Eric Ancery, soulignant même le bond de Brières-les-Scellés, qui présentait pour la première fois une équipe complète et passe de 5 à 31,53 % ! Reste à présent à compléter le maillage des sites par notre organisation, notamment Hénin-Beaumont et Flers, où le secrétaire fédéral Laurent Smolnik se rendait après la coordination pour rencontrer l'équipe FO et, avec l'UL de Douai, lancer un plan d'action.

Les échanges ont également porté sur les différentes primes (fin d'année, intéressement, participation) et la mise au point d'un cahier de revendications pour les NAO en prenant en compte la situation de l'ensemble des sites ainsi que les



bons résultats de Faurecia. Les participants ont souligné la nécessité de jouer la solidarité entre les sites pour présenter un front uni et être donc plus efficaces lors de ces négociations. Ils ont conclu leurs travaux par un hommage à Yannick Sageant, secrétaire du syndicat de Caligny, parti en retraite, pour sa contribution au développement de FO au cours des 20 dernières années et son investissement dans la vie de notre organisation.

## Nexans : alerte sur l'emploi



**Les métallos FO de Nexans se sont retrouvés en coordination le 29 janvier autour de leur délégué syndical central Dominique Sciot et du secrétaire fédéral Eric Keller. Au centre des discussions, le plan de restructuration récemment annoncé, qui touchera 153 salariés en France.**

Les salariés européens de Nexans ont du souci à se faire : le leader mondial du câble a lancé le 24 janvier un PSE qui va concerner 900 postes sur le vieux continent, dont 153 en France, essentiellement au siège et dans les services support. Officiellement, l'opération est due à de mauvais résultats et à la nécessité de rationaliser les coûts. Néanmoins, l'entreprise investit dans la production en même temps, avec une nouvelle ligne de fabrication sur le site de Fumay, dans les Ardennes. Du côté des métallos FO, les réflexes syndicaux ont rapidement joué. Ce n'est pas le 1er PSE qu'ils affrontent et ils ont déjà connu des fermetures de sites. Devenus experts en la matière, ils ont fait le point sur l'accord de méthode tout juste signé et se sont penchés sur la suite des événements. Au-delà, ils ont prolongé la réflexion sur la question industrielle en France et la notion de

patriotisme économique. Il faut savoir que chaque site a son domaine de spécialité : aéronautique, ferroviaire, automobile, énergie, etc. « Il serait préférable que ces différents secteurs privilégient des sites et des entreprises français pour la sous-traitance, souhaite Eric Keller, plutôt que d'aller chercher les prix les plus bas à l'autre bout du monde. » Et de citer le cas d'Enedis, opérateur public fournisseur d'électricité, qui ne cesse de réduire ses commandes au site Nexans de Bourg-en-Bresse. « L'Etat se doit de montrer l'exemple, explique le secrétaire fédéral, surtout s'il entend soutenir une politique industrielle forte. » D'ici là, les métallos FO de Nexans ont d'ores et déjà prévu de se revoir : le PSE promet de les occuper un bon moment.

## USM du Vaucluse : tout pour le développement

Les métallos FO du Vaucluse se sont retrouvés le 18 janvier à Avignon pour l'assemblée générale de leur USM. Autour de leur secrétaire Laurent Ruiz, en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella, ils ont débattu des actions à mener après avoir fait le point sur la situation du département.

« Nous ne pouvons pas nous passer du développement ; c'est une de nos priorités et c'est aussi celle de notre Fédération. » En débutant son rapport d'activité par ces mots, le secrétaire de l'USM du Vaucluse Laurent Ruiz a voulu marquer clairement l'importance que représente le développement de FO pour les métallos du département, et la conscience que seul un poids important peut permettre de défendre efficacement l'industrie et les intérêts des salariés. A cet égard, l'USM 84 n'a pas démerité, comme le montrent les résultats de la représentativité : depuis 2017, FO Métaux pèse pas loin de 27 % dans le Vaucluse ! Laurent Ruiz a également rappelé l'importance de transmettre les PV d'élections à la Fédération pour une meilleure prise en compte des résultats obtenus par les métallos sur le terrain.

Les discussions se sont poursuivies autour des négociations sur les minima salariaux dans le département, et dans lesquelles l'USM s'est montrée très active.



Gérard Ciannarella est ensuite intervenu pour un point sur les dossiers qui mobilisent l'équipe fédérale au plan national, en particulier la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie. Il a également présenté le dispositif fédéral de formation, exhortant les militants à y recourir le plus largement possible car « un militant efficace est un militant formé ».

## USM de l'Allier : une force qui compte



Avec près de 7 200 salariés, la métallurgie tient une place importante dans l'Allier et FO fait beaucoup pour eux. Présentant le rapport d'activité de l'USM lors de l'assemblée générale du 12 février, Michel Lagrange est notamment revenu sur les négociations menées autour des minima salariaux, expliquant que les avancées obtenues par FO en ce domaine profitaient à près des deux tiers de ces salariés de l'industrie, répartis surtout dans les petites et moyennes entreprises du département. L'USM s'est également investie dans le développement de notre organisation, arpentant le terrain sans relâche pour participer à la négociation de PAP et d'accords sur la mise en place des CSE, allant à la rencontre des équipes syndicales, notamment chez Safran ou chez Bosch, ou encore en agissant pour faire étendre les accords locaux de la métallurgie, le tout sans oublier de participer activement à la vie de notre organisation, en particulier les journées des USM.

Le tour de table a montré des situations contrastées et, pour certaines implantations, parfois préoccupantes, comme chez Essieux de Bourgogne, où le dialogue social est au point mort depuis près de quatre ans malgré les efforts des métallos FO. Nathalie Capart a félicité l'équipe pour son bon travail sur la représentativité, qui permet à notre organisation de peser 39,87 % dans le département et d'y être en position de force pour les négociations. Elle les a incités à poursuivre et amplifier leurs efforts, notamment en direction des cadres, les assurant du soutien de notre Fédération. Frédéric Homez est pour sa part revenu sur l'actualité nationale de FO, et plus particulièrement sur la refonte du dispositif conventionnel, que les métallos suivent de près. Il s'est également réjoui de l'inauguration des nouveaux locaux de l'Union Locale de Commentry la veille, à laquelle lui et Nathalie Capart étaient présents, et qui abriteront dorénavant l'activité de l'USM.

**Les métallos FO de l'Allier se sont retrouvés le 12 février pour l'assemblée générale de leur USM à Commentry. Autour de leur secrétaire Michel Lagrange, en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez et de la secrétaire fédérale Nathalie Capart, ils sont revenus sur l'année écoulée.**

## Métaux du Mans : un syndicat de terrain

Les métallos du Mans et de ses environs se sont retrouvés le 11 février pour l'assemblée générale de leur syndicat des métaux autour de leur secrétaire Daniel François. En présence du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, du secrétaire adjoint de l'USM de la Sarthe Emmanuel Royer, de la secrétaire de l'UD72 Sylvie Goulet et de son adjoint Jean-François Louveau, ils ont fait le point sur le fonctionnement de la structure et ses objectifs.

Buisard, Clara Automobile, Bosch, GKN, Bilink Solutions, Legrand, Cronite, MK Automotiv, Souriau, Dura, les sites Valeo de Sablé-sur-Sarthe et La Suze-sur-Sarthe : la plupart des secteurs de la métallurgie étaient représentés lors de l'assemblée générale des Métaux du Mans le 11 février. Après la présentation du rapport d'activité, qui a montré la richesse et la diversité de l'action du syndicat au cours de l'année écoulée, les discussions sont portées sur les élections CSE, passées, présentes et à venir, permettant le partage des bonnes pratiques entre les équipes et un échange autour des questions de stratégie électorale. Elles se sont poursuivies autour des enjeux de la représentativité de manière constructive, et parfois technique.

Paul Ribeiro est, en compagnie des métallos, revenu sur le rôle et la place des Métaux qui, en lien avec l'USM, doivent accompagner les implantations et les aider à grandir. « Un syndicat des Métaux a vocation à être un incubateur de sections syndicales, expliquait le secrétaire fédéral, à les accompagner dans leur croissance et sur le chemin de l'autonomie, jusqu'à ce qu'elles puissent devenir des syndicats et se relier à l'USM. » Ce faisant, les équipes syndicales ont aussi pour rôle d'incarner la Fédération au plus près du terrain et d'en faire remonter les problématiques et les exigences. Paul Ribeiro



a également rappelé que notre organisation était là pour soutenir les équipes en cas de problèmes, de besoins spécifiques et pour les aider dans leurs efforts de développement, qui doivent permettre à FO de peser davantage à tous les niveaux : local, départemental et national. Après un point sur l'actualité nationale, la nécessité de suivre le parcours de formation fédéral et les négociations en cours, la réunion s'est achevée sur le renouvellement des instances des Métaux et la reconduction du bureau sortant.

# Résolution de la Commission Administrative Fédérale

**FO Métaux publie ci-après la déclaration de la Commission Administrative Fédérale qui s'est réunie le 29 mars.**

Les membres de la CA Fédérale se sont réunis à la Fédération le vendredi 29 mars 2019. De nombreux sujets d'actualité ont été abordés afin d'analyser la situation économique et sociale qui n'a pas manqué de rebondissements au regard des mouvements citoyens et sociaux de ces derniers mois.

## Situation économique et industrielle

La CA Fédérale constate un ralentissement de l'économie mondiale et européenne, les prévisions annoncées de croissance de 1 % pour l'Europe et de 1,3 % pour la France en 2019 ne sont pas encourageantes. La croissance française aura été finalement de 1,5 % en 2018, elle est synonyme de créations d'emplois lorsqu'elle dépasse ce seuil, et la dynamique enregistrée au cours de l'année 2018 risque donc d'être revue à la baisse pour cette année. Après une année difficile avec une évolution moyenne de l'inflation qui a atteint son plus haut niveau depuis six ans et une faible progression des salaires, le pouvoir d'achat demeure une question centrale. Une nécessité pour notamment relancer la consommation des ménages et l'économie qui a du mal à se développer.

Nous constatons chaque jour l'effet de l'évolution de la numérisation de l'économie. De nouveaux secteurs apparaissent avec l'arrivée de l'intelligence artificielle, d'autres se transforment à grande vitesse. La transition énergétique et la révolution numérique doivent être également au cœur de la réflexion industrielle, sans oublier de prendre en compte la question essentielle de l'accessibilité des matières premières, et plus particulièrement de certains métaux devenus stratégiques. La CA Fédérale considère que le manifeste pour une politique industrielle adaptée au XXI<sup>ème</sup> siècle, présenté en février par l'alliance des gouvernements français et allemand est pertinent. Celui-ci pourrait faire l'objet d'une discussion avec les organisations syndicales dans le cadre des travaux du Conseil National de l'Industrie.

Face à la situation industrielle difficile que nous

rencontrons avec des fermetures de sites programmées, la CA Fédérale précise que la sinistre liste des sites menacés de fermeture n'est pas qu'une fatalité, mais largement une volonté d'entreprises qui privilégient la logique financière à court terme au détriment de l'investissement et de l'emploi. La CA Fédérale exige du gouvernement qu'il mette tout en œuvre pour enrayer la désindustrialisation, il ne doit pas se contenter simplement de limiter la casse sociale.

La CA Fédérale s'inquiète des risques encourus par les secteurs de l'automobile et des poids lourds, et plus particulièrement face aux normes CO2 imposées par la Commission environnement du Parlement européen à l'horizon 2025-2030. Elle condamne les attaques incessantes des détracteurs du moteur thermique qui risquent de conduire à la suppression de millions d'emplois en France et en Europe.

La CA Fédérale exige du gouvernement qu'il laisse le temps aux constructeurs, aux équipementiers, aux fonderies dédiées, et à l'ensemble des secteurs qui dépendent fortement de cette technologie, de s'adapter aux évolutions nécessaires. Elle revendique pour le diesel, la vignette Crit Air 1, quand cette technologie répond aux mêmes critères d'émissions de CO2 que les véhicules à essence de cette catégorie.

## Paritarisme et négociations

La CA Fédérale considère que le paritarisme est un des leviers de la régulation sociale, ce que devrait reconnaître l'Etat plutôt que d'imposer des lois régressives. Dans le cadre des récentes négociations sur l'Unedic, la CA Fédérale est consternée par l'intervention et l'ingérence du gouvernement dans ces discussions à travers sa lettre de cadrage qui a fait échouer, dès le départ, la possibilité d'aboutir à un accord paritaire. Après la Sécurité sociale, la formation professionnelle, et maintenant l'Unedic, l'Etat continue de casser les amortisseurs sociaux et s'étonne du mécontentement social et citoyen. Il ne faut pas oublier notre culture du dialogue

social qui a été construite au travers du paritarisme et qui est en cours de liquidation année après année.

Sur la réforme des retraites et le dernier pilier du paritarisme, la récente annonce du gouvernement sur un possible report de l'âge de la retraite est préoccupante, car une fois encore, les revendications des organisations syndicales ne seraient pas prises en compte. De nombreuses questions se soulèvent vis-à-vis de cette réforme annoncée et notamment sur la gouvernance du futur système qui pourrait, selon les cas, faciliter le transfert des fonds de réserve vers d'autres objectifs qu'initialement prévus. La CA Fédérale restera très attentive à la concertation engagée pour qu'elle ne soit pas un simulacre d'écoute avec un gouvernement qui aurait déjà tout décidé.

La CA Fédérale rappelle que la fusion des régimes de retraite complémentaire pour les salariés Agirc-Arrco a eu pour conséquence de supprimer la définition du statut cadre. Elle exige le maintien d'un statut cadre et revendique le maintien des garanties conventionnelles pour cette catégorie de salariés. A ce titre, la CA Fédérale se félicite de l'accord signé, revalorisant de 2,1 % les barèmes des minima des ingénieurs et cadres de la métallurgie pour 2019 en faisant appliquer la clause de revoyure de l'accord de 2018.

## Situation sociale et manifestation

La CA Fédérale reste très préoccupée de la mobilisation des gilets jaunes qui a tendance à se radicaliser. La volonté du gouvernement d'écarter les organisations syndicales de leurs prérogatives et de communiquer directement avec les citoyens est de nature à conditionner ce climat délétère qui a poussé certains à manifester contre lui. Il ne peut y avoir de République 4.0, même si, aujourd'hui, c'est cette évolution technologique qui est dans l'air du temps. Les briques sociales qui fondent notre édifice républicain ne doivent pas être réduites en poussières en quelques clics, alors qu'elles sont apparues au fur et à mesure des conquêtes syndicales répondant aux trois piliers que sont la Liberté, l'Égalité et la Fraternité. Le grand débat national lancé par le gouvernement ne doit pas faire abstraction de cette réalité, même si certains ont tendance à l'oublier.

C'est pourquoi, la CA Fédérale avait approuvé l'appel de la Confédération FO à se mobiliser pour le 19 mars 2019 sur ses revendications, à savoir : les sa-

lares, les pensions de retraite, et le service public qui sont, pour rappel, des sujets évoqués depuis de nombreuses années.

La non prise en compte des différents gouvernements successifs de nos constats et revendications de ces dernières années alimente malheureusement le mouvement des gilets jaunes. La CA Fédérale estime que le gouvernement doit maintenant répondre aux revendications des organisations syndicales pour apaiser le climat social et que chacun puisse se reconnaître et trouver sa place dans la société.

La CA Fédérale appelle tous ses syndicats, sections syndicales et USM à se mobiliser pour informer les salariés de la situation sociale actuelle et à nous rejoindre pour nous aider à défendre leurs intérêts, car plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés ! FO reste un syndicat libre et indépendant où chacun des adhérents compte.



## Disparition de Jean-Yves Marcoud

C'est avec tristesse et émotion que la Fédération FO de la métallurgie a appris le décès de Jean-Yves Marcoud le 15 mars à l'âge de 57 ans des suites d'une longue maladie.

La disparition de Jean-Yves Marcoud a été un choc pour les métallos FO de Faurecia Nogent-sur-Vernisson, dans le Loiret. Entré dans l'entreprise en 1989, il a occupé de nombreux postes sur le site tout en s'investissant dans la vie syndicale au sein de FO. Très investi, Jean-Yves Marcoud comptait parmi les piliers de l'équipe syndicale et participait activement aux nombreuses négociations, tant locales que centrales, qui jalonnent la vie du groupe Faurecia.

Au-delà de l'engagement militant dans notre organisation, « il laisse à tous les métallos de Faurecia le souvenir d'une profonde humanité et d'une grande bienveillance, l'image d'un homme chaleureux, toujours disponible et à

l'écoute des autres » confie Carlos Ferreira, secrétaire du syndicat FO Faurecia Nogent-sur-Vernisson.

Dans ces moments douloureux que traverse sa famille, la Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez leur adressent leurs condoléances, et plus particulièrement à son épouse Catherine et à ses enfants.



# ArcelorMittal Basse-Indre : des élections cruciales

**Réunis pour l'assemblée générale de leur syndicat le 7 mars en présence du secrétaire fédéral Lionel Bellotti, les métallos FO d'ArcelorMittal Basse-Indre (Loire-Atlantique) ont consacré l'essentiel de leurs échanges aux élections qui se tiendront en mai prochain pour la mise en place du CSE et aux enjeux pour notre organisation.**

Incontournables sur le site, les métallos FO d'ArcelorMittal Basse-Indre abordent leurs prochaines élections professionnelles dans une bonne position et avec un objectif : la conserver. Comme tous les sites d'ArcelorMittal Atlantique Lorraine (AMAL), le scrutin tombera en mai et sa préparation est dans toutes les têtes. De l'organisation des listes aux différentes initiatives sur le terrain, l'ensemble de la stratégie électorale a été passée au crible. L'assemblée générale a même abordé la question du vote des salariés liés aux entreprises sous-traitantes, à négocier dans le PAP, et susceptible de modifier l'effectif des collèges électoraux. Sous la houlette du jeune secrétaire de syndicat Guillaume Pires, ils sont également revenus sur un défi que doit relever FO chez ArcelorMittal à plus long terme : celui de la syndicalisation. En effet, si les bataillons FO sont plutôt



conséquents sur Basse-Indre, ils subissent eux aussi les effets d'une pyramide des âges qui vieillit et impose plus que jamais aux métallos d'attirer de nouveaux adhérents. « Plus il y a d'adhérents, plus les listes sont complètes et à parité, a insisté Lionel Bellotti. C'est aussi comme cela qu'on devient n°1 et qu'on le reste. »

Pour autant, les autres sujets mobilisant les métallos sur Basse-Indre n'ont pas été oubliés, notamment l'harmonisation des structures de rémunération entre les différentes entités d'AMAL. « Il ne faudrait pas que l'opération se fasse à la baisse, a prévenu Guillaume Pires. Il en va du pouvoir d'achat de tous les salariés que, en tant que syndicat de la fiche de paie, nous défendons en permanence. »

## USM de Savoie : promouvoir l'industrie

L'USM de Savoie a tenu son assemblée générale le 15 février à Annecy. Réunis autour de leur secrétaire Didier Taupelet, en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella, les métallos FO ont fait le bilan de l'année écoulée avant de tourner leurs regards vers celle à venir.

Négociations sur les salaires, jury de CQPF, CPREFF : l'équipe de l'USM de Savoie ne ménage pas sa peine et les résultats sont au rendez-vous, comme ont pu le voir les métallos FO lors de l'assemblée générale de leur USM. Au plan économique, la Savoie peut s'enorgueillir d'un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale mais la situation de l'emploi n'est pas forcément rose pour autant. Comme l'a expliqué Didier Taupelet, de nombreux postes sont à pourvoir dans la métallurgie, et même si la formation en alternance et l'apprentissage augmentent, les classes de CFA n'affichent pas complet, illustrant bien le problème d'attractivité des métiers de l'industrie, sur lequel notre organisation agit via les comités de filière stratégiques au Conseil National de l'Industrie. Les échanges ont également porté sur le tumultueux congrès confédéral de Lille en avril dernier. Les métallos savoyards ont d'ailleurs salué les positions de notre Fédération dans les mois qui ont suivi et l'attitude de son secrétaire général Frédéric Homez.

Gérard Ciannarella a ensuite resserré le prisme de l'actualité nationale de notre organisation pour faire un point complet sur le volumineux dossier de la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie. Détaillant tant la méthode que les objectifs, il a assuré



les métallos de la vigilance de notre Fédération sur ce sujet majeur. Il est également revenu sur la formation fédérale et la nécessité d'en suivre les différents modules pour pratiquer un syndicalisme efficace, condition impérative pour un développement syndical offensif au service de la défense des salariés. Les participants se sont donnés jusqu'à 2020 et le congrès de l'USM pour réfléchir à la relève syndicale et la mise en place d'une nouvelle équipe.

## Le télétravail : mode d'emploi

**Abordé dans un premier temps dans l'accord national interprofessionnel du 19 juillet 2005, puis inscrit dans le code du travail par la loi du 22 mars 2012, le télétravail a vu ses règles à nouveau modifiées avec les ordonnances du 22 septembre 2017. Nous vous proposons ce mois-ci un retour et une mise à jour sur ce mode particulier d'organisation du contrat de travail.**

### Quels sont les droits du salarié en télétravail ?

#### Qu'est ce que le télétravail ?

Le télétravail est défini par l'article L. 1222-9 du code du travail : « le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. » Il s'agit d'une modalité d'organisation du travail, qu'il ne faut pas confondre avec le travail à domicile.

#### Quelles en sont les formes ?

Il existe différentes formes de télétravail :

- **Sédentaire** : le salarié travaille exclusivement chez lui à l'aide du matériel mis à disposition par l'employeur ;
- **En centre de proximité ou « coworking »** : le salarié travaille dans des bureaux disposant d'un matériel informatique et de télécommunication ;
- **Pendulaire / Alterné** : le salarié travaille tantôt chez lui, tantôt sur son lieu de travail.
- **Nomade** : le salarié peut travailler sur son lieu de travail mais également depuis n'importe quel lieu.

#### Comment est-il mis en place ?

Le télétravail peut être mis en place dans l'entreprise par le biais d'un accord collectif ou, à défaut, par l'adoption d'une charte élaborée par l'employeur après avis du comité social et économique. Il peut également être recouru au télétravail, en l'absence d'accord ou de charte, par accord entre l'employeur et le salarié formalisé par tout moyen (article L. 1222-9). Il n'est plus obligatoire, depuis l'adoption des ordonnances de septembre 2017, d'inscrire le télétravail au sein du contrat de travail ou d'un avenant à ce contrat. Enfin, le télétravail peut être mis en œuvre par l'employeur dans des circonstances exceptionnelles (épidémie, pics de pollution, intempéries), ou en cas de force majeure.

#### Que doit contenir l'accord ou la charte ?

Le code du travail prévoit des mentions obligatoires :

- Les conditions de passage en télétravail, en particulier en cas d'épisode de pollution et les conditions de retour à une exécution du contrat de travail sans télétravail ;
- Les modalités d'acceptation par le salarié des conditions de mise en œuvre du télétravail ;
- Les modalités de contrôle du temps de travail ou de régulation de la charge de travail ;
- La détermination des plages horaires durant lesquelles l'employeur peut habituellement contacter le salarié en télétravail ;
- Les modalités d'accès des travailleurs handicapés à une organisation en télétravail.

#### Qui est éligible au télétravail ?

La loi ne listant pas les catégories de salariés éligibles au télétravail, celui-ci s'adresse en théorie à tous les salariés. En pratique cependant, le télétravail n'est pas toujours possible, en fonction du poste occupé, notamment en fonction du degré d'autonomie du salarié, du besoin d'être présent physiquement présent sur le lieu de travail, ou encore en raison de la confidentialité des informations et données traitées. Il faudra ainsi apprécier l'éligibilité au télétravail au cas par cas.

#### Je souhaite bénéficier du télétravail, mon employeur peut-il refuser ?

L'employeur peut refuser le bénéfice du télétravail à un salarié. Le code du travail prévoit que ce refus doit être motivé lorsque ce dernier est handicapé ou proche aidant. Si des critères particuliers d'éligibilité sont fixés par l'accord collectif ou la charte, l'employeur ne pourra en revanche s'y opposer si le salarié remplit les l'ensemble des conditions fixées par l'accord ou la charte.

#### Et si au contraire je ne souhaite pas télétravailler, peut-on me l'imposer ?

Non. Le télétravail nécessite l'accord du salarié pour être mis en œuvre. Par ailleurs l'employeur ne peut pas sanctionner ou licencier un salarié en raison de son refus de télétravailler.

L'article L. 1222-9 indique que le salarié en télétravail doit bénéficier d'une égalité de traitement avec les autres salariés qui travaillent dans les locaux de l'entreprise. Il dispose donc des mêmes droits comme notamment ceux relatifs aux élections professionnelles, aux relations avec les représentants du personnel, à la progression salariale, à la formation, et à l'information syndicale.

Le télétravailleur bénéficie par ailleurs du contrôle de la durée maximale du travail et des temps de repos. Ainsi, l'accord ou la charte mettant en place le télétravail doit prévoir les modalités de contrôle du temps de travail, les modalités de régulation de la charge de travail, ou encore les plages horaires durant lesquelles le salarié peut être contacté.

Enfin, le salarié en télétravail se voit appliquer la protection en matière d'accident du travail. L'accident advenant pendant l'exercice de son travail est présumé être un accident du travail et sera pris en charge en tant que tel. La présomption peut cependant être renversée par l'employeur qui devra prouver que l'accident avait une cause étrangère au travail.

#### Quid du matériel et des coûts occasionnés par le télétravail ?

Légalement, l'employeur n'est plus tenu à l'égard du télétravailleur de prendre en charge tous les coûts découlant directement de l'exercice du télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils, ainsi que de la maintenance de ceux-ci (c. trav. art. L. 1222-10). Toutefois, dès lors que l'employeur est à l'initiative du télétravail, ces coûts devront être pris en charge.

#### Comment mettre fin au télétravail ?

L'employeur doit (c. trav. art. L. 1222-10) :

- donner priorité au télétravailleur pour occuper ou reprendre un poste sans télétravail et correspondant à ses qualifications et compétences professionnelles ;
- porter à sa connaissance la disponibilité de tout poste de cette nature.

En outre, l'accord ou la charte doivent contenir les conditions de durée et d'arrêt du télétravail pour un retour en entreprise.

## Des métaux et des mots

### Le mot du mois :

### Conférence

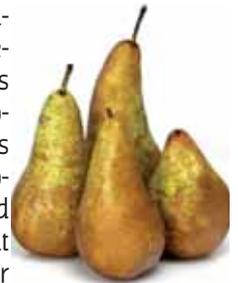
Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

### Sudoku

	5		9	8			7	
4	6	3						
			1					
	1					9		
		6	5	3	7	4		
		4					2	
					8			
						2	4	8
	8			5	1		6	

Solution du n° 583

6	7	1	8	2	4	5	9	3
8	5	9	6	1	3	7	4	2
3	2	4	7	9	5	8	6	1
4	8	7	3	6	9	2	1	5
2	3	5	4	7	1	6	8	9
1	9	6	5	8	2	4	3	7
5	4	2	1	3	6	9	7	8
9	1	8	2	4	7	3	5	6
7	6	3	9	5	8	1	2	4



Paires conférence

Après le bla-bla, place au bla-bla ! Au grand débat succèdent maintenant les conférences citoyennes régionales réunissant des quidams tirés au sort. Du moins les volontaires, car on nous apprend que la plupart d'entre eux ont tellement apprécié leur chance qu'ils ont décliné l'invitation. N'avoir rien à dire, est-ce une raison pour se taire ?

On peut toujours discuter de l'origine du mot, emprunté en 1464 au latin médiéval *conferentia* avec le sens de « réunion », « confrontation », qui a également donné le verbe *conférer*.

Là réside toute son ambiguïté. Il peut en effet s'agir d'une discussion entre égaux, à caractère plus ou moins solennel, où divers points de vue sont soupesés ; ainsi de celles que tiennent les métallos FO. À l'occasion, elle prendra de nos jours la forme d'une *téléconférence*. De même si elle réunit de hautes personnalités, par exemple en un congrès diplomatique. C'est la fameuse *conférence au sommet*, dont on se souvient en quelle estime la tenait Coluche (« Dans les milieux généralement bien informés, on s'autorise à penser, etc. »)

Cette rencontre peut cependant se révéler inégale lorsqu'un orateur *fait une conférence*, autrement dit délivre son opinion à un auditoire passif, qu'il traite d'une question politique, littéraire ou a fortiori scientifique, n'autorisant guère la contradiction. Même si le public peut ensuite formuler des questions, voire des objections (c'est alors une *conférence-débat*), l'autorité reste bien au *conférencier*. Sans parler de la *conférence de presse*, qui ne vise qu'à imposer un message avec toute la force habile du communicant.

Pour ne pas laisser le lecteur sur cette note un peu amère, on rappellera que la conférence est aussi une variété de poire d'automne, de saveur très fine et douce, ainsi nommée parce qu'elle remporta le premier prix à la conférence internationale de la poire à Londres en 1895. Comme quoi l'on peut débattre de tout, et avec n'importe qui, pourvu -c'est aujourd'hui notre souhait- que le citoyen participant ne se révèle pas être lui-même une poire.

### Mots croisés n° 584

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

Solution du n° 583

F	R	U	I	T	D	E	M	E	R
L	I	T	T	E	R	A	I	R	E
A	P	I	F	A	R	C	E	S	
S	A	H	G	O	M	M	E		
H	I	D	E	U	A	I	R		
B	L	E	S	E	C	T	V		
A	L	R	I	C	A	I	O		
L	A	O	T	I	E	N	Q	I	
S	T	E	R	I	L	I	S	E	S

#### Horizontalement

A. Reliefs propres à boucher les artères. B. Lui aussi, plus fortuitement. C. Mal chassé, donc. Réac, mais au centre. D. Note. Il a rompu avec la calotte. E. Vieille danse. Personnel. Soldat américain. F. Sur elles, ça s'entend. Apporta du crédit. G. Il se fera larguer à l'ascension. Sa trace n'est donc pas perdue. H. Son premier est arrosé. Donne le départ. A fondé un royaume scandinave. I. Un bon crochet vous l'allonge à tous les coups. J. On y descend des bières.

#### Verticalement

1. Même nouveau, il a de la bouteille. 2. Elle ne goûte donc pas au précédent. 3. Affluent du Dniepr. Sur les gradins. Adresse sur la toile. 4. Frappai à tort et à travers. Conjonction. Sans aucun effet. 5. Dans l'équipe de Manchester City. Quand ça ne vaut même pas zéro. 6. On les voit souvent en peinture. Un coup redoutable. 7. Un organisme auquel il est parfois fâcheux d'avoir affaire. Symbole brillant. 8. Se lance sur la piste. Faire une clôture. 9. Ce travers fera de nous des personnes sans ressources. 10. Ne devraient pas passer leur temps aux cafés.



## FORMATION DES **REPRÉSENTANTS** DU **PERSONNEL** ET DES **SALARIÉS**

Les enjeux actuels vous contraignent désormais en qualité de représentants du personnel à anticiper pour ne pas subir.

# apsac

*Tous les représentants  
du personnel  
(Élu CE, DP, DS, CHSCT, CSE)  
trouveront avec l'APSAC  
une réponse à leurs  
attentes qu'il s'agisse  
de former les nouveaux  
élus ou d'actualiser  
leurs connaissances.*

“ Nous vous transmettrons les savoirs et savoir-faire incontournables vous permettant d'être force de proposition, d'alimenter ou bâtir la politique contractuelle et conventionnelle, chère aux fondateurs de l'APSAC. ”

ASSOCIATION POUR  
LA PROMOTION SOCIALE  
ET L'AMÉLIORATION  
DES CONNAISSANCES



**APSAC** 9, rue Baudoin 75013 PARIS  
Tél. : 09 65 01 11 21- [contact@apsac.asso.fr](mailto:contact@apsac.asso.fr)  
[www.apsac.fr](http://www.apsac.fr)

# MALAKOFF MÉDÉRIC ET HUMANIS se sont regroupés POUR ENCORE MIEUX VOUS PROTÉGER

## NOS ENGAGEMENTS

**Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

**Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance

**Vous garantir** des soins de qualité au juste prix

**Être à vos côtés** dans les moments de fragilité

**Vous accompagner** en retraite

**Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

[malakoffmederic-humanis.com](http://malakoffmederic-humanis.com)



malakoff médéric  
humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE